

# Le régionalisme en Afrique

Face à une mondialisation galopante, la formation d'entités régionales est présentée comme une solution de renforcement pour les pays en voie de développement. Mais qu'en est-il réellement ?

La balkanisation de l'Afrique, après les indépendances, constituait un facteur de vulnérabilité extérieure, limitait les possibilités de croissance interne et réduisait son poids dans les négociations internationales. À côté de cela, la Communauté économique européenne (CEE) ainsi que l'Accord de libre-échange nord-américain (Aléna) exerçaient une grande fascination sur les nations du tiers-monde. Le « pourquoi pas nous ? » a eu un rôle considérable dans les tentatives de construction de zones d'intégration régionale des pays en voie de développement. C'est donc à la fois par mimétisme et par souci de se protéger contre les effets de la mondialisation que les pays du tiers-monde ont éprouvé la nécessité de se mettre ensemble au sein d'entités régionales.

## Définition du terme régionalisation :

Il fait référence à un « bloc » de pays, en général, proches géographiquement, entre lesquels, les liens économiques sont privilégiés. Un développement mutuel y est recherché. La régionalisation implique aussi un transfert au « groupement économique » de certaines compétences qui appartenaient exclusivement aux États. Les expériences de régionalisation sont nombreuses en Afrique de l'Ouest où l'on dénombre plusieurs dizaines de regroupements régionaux (Uemoa, Cedeao, ...). Dans le *Dictionary of Trade Policy Terms*, le régionalisme est défini comme : « les mesures prises par les gouvernements pour libéraliser ou faciliter le commerce à l'échelle régionale, parfois au moyen de zones de libre-échange ou d'unions douanières. »

## Les différents types d'accords régionaux existants

Les accords commerciaux régionaux ou d'intégration régionale diffèrent selon leur intensité (intégration profonde ou légère), selon leur degré de protection vis-à-vis du marché et des règles mondiales (régionalisme ouvert ou fermé), selon le nombre de pays membres, et selon qu'ils sont Sud-Sud ou Nord-Sud (intégration horizontale ou verticale).

## Les accords commerciaux Sud-Sud

**Unions douanières :** l'union douanière est une zone de libre-échange qui implique la mise en place d'un tarif extérieur commun vis-à-vis des importations du reste du monde et le partage des recettes douanières selon des règles pré-

## Accords régionaux selon intensité

Source : Philippe Hugon, *Les Économies en développement à l'heure de la régionalisation* Karthala, décembre 2002, 335 pages.

Degré d'intégration	Coopération économique fonctionnelle	Accord préférentiel	Zone de libre-échange	Union douanière	Marché commun	Union économique	Union monétaire	Union politique
Projets sectoriels	COI SADCC							
Avantages réciproques tarifaires et non tarifaires aux échanges entre pays membres.		+ Apec, ASACR, Comesa	-					
Suppression des tarifs et des restrictions quantitatives entre pays membres.		+	ZLA (Asean) Aléna + Comesa, Cedeao					
Tarif extérieur commun.		+	+	Sacu, Ancom, EAC + Mercosur, Caricom, MCAC				
Libre circulation des facteurs entre membres.		+	+	+	+(Cedeao) (Comesa)			
Harmonisation des politiques économiques.		+	+	+	+	+ Uemoa Cemac		
Unification de certaines politiques (intégration monétaire).		+	+	+	+	+	+ Uemoa Cemac, CMA	
Unification des politiques et transfert de souveraineté à un organisme supranational.		+	+	+	+	+	+	+ UE

légende : + = acquis et ( ) = projet

## Quelques accords d'intégration régionale en Afrique (2000)

Source : Philippe Hugon, Les Économies en développement à l'heure de la régionalisation Karthala, décembre 2002, 335 pages.

Accords (création)	Objectifs	Instruments	Bilan
<b>Cedeao</b> (1975)	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Promouvoir la coopération et le développement en matière économique, sociale et culturelle.</li> <li>– Relever le niveau de vie de la population des pays membres.</li> <li>– Préserver la stabilité économique.</li> <li>– Éliminer les droits de douane et les autres obstacles aux échanges et créer un marché commun d'ici à 1990.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Éliminer sur dix ans les droits de douane et autres obstacles non tarifaires aux échanges extérieurs.</li> <li>– Adopter un tarif extérieur commun d'ici à 1990.</li> <li>– Fonds pour la rémunération de la main-d'œuvre et de développement.</li> <li>– Supprimer les obstacles à la libre circulation des facteurs de production.</li> <li>– Harmoniser les politiques monétaires et budgétaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Programme de libéralisation des échanges non appliqué à ce jour.</li> <li>– Pas de versements nationaux au fonds de rémunération et de développement.</li> <li>– Pas de mobilité de la main-d'œuvre.</li> </ul>
<b>UMA</b> (1989)	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Promouvoir la coopération et l'intégration entre les États arabes de l'Afrique septentrionale.</li> <li>– Instauration progressive de la libre circulation des personnes, des produits, des services et des capitaux entre pays membres.</li> <li>– Création d'une union monétaire en 1995 et d'un marché commun en 2000.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Élimination des droits de douane et des taxes ayant des effets équivalents.</li> <li>– Tarif extérieur commun.</li> <li>– Réduction des obstacles aux échanges intrarégionaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Dynamisme de la coopération entre les pays du Maghreb.</li> <li>– Relations commerciales restant largement bilatérales et infinies sauf sur les marchés parallèles.</li> </ul>
<b>SADC</b> (1992) ancien SADC (1980)	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Promouvoir la coopération et l'intégration dans la région.</li> <li>– Coordination sectorielle et amélioration de l'infrastructure des transports.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Unités de coordination sectorielle dans chaque pays membre.</li> <li>– Accords de libre-échange.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Amélioration significative des relations commerciales.</li> <li>– Peu de progrès des flux d'échanges intrarégionaux.</li> </ul>
<b>Comesa</b> (1994) ancien ZEP (1981)	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Instaurer un marché commun sur les questions monétaires et financières.</li> <li>– Ouvrir la voie à la coordination des politiques macroéconomiques.</li> <li>– Coopération pour le développement économique et social et, au bout du compte, libre circulation des personnes à l'intérieur de la région.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Chambre de compensation multilatérale.</li> <li>– Abaissement des droits de douane.</li> <li>– Banque de la ZEP chargée du commerce et du développement.</li> <li>– Un centre d'arbitrage commercial.</li> <li>– Cour de justice.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Banque de compensation multilatérale.</li> <li>– Chèques de voyage, certaines réductions des droits de douane introduites en 1988.</li> <li>– Simplifier et harmoniser les procédures et les documents douaniers.</li> <li>– Faciliter les échanges intrarégionaux à l'aide du dispositif automatisé de gestion des données douanières, le système Asycuda.</li> </ul>
<b>Uemoa</b> (1994) remplace CEAO (1972)	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Promouvoir la coopération et le développement via des projets d'échanges et intéressant la collectivité.</li> <li>– Instaurer un tarif extérieur commun.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Taxe unique sur les échanges (remplace les droits de douane).</li> <li>– Harmonisation des règles d'investissement.</li> <li>– Fonds de financement de projets.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Marché commun non réalisé.</li> <li>– La préférence régionale ne concerne que 428 produits.</li> <li>– Mobilité partielle de la main-d'œuvre.</li> </ul>
<b>Cemac</b> (1998) ancien UDEAC (1964)	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Promouvoir le développement économique pour relever le niveau de vie.</li> <li>– Créer une union douanière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Taxe unique sur les échanges intérieurs (remplace les droits de douane).</li> <li>– Élimination des obstacles tarifaires.</li> <li>– Investissements communs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Pas de tarif extérieur commun.</li> <li>– Absence de mobilité de la main-d'œuvre.</li> <li>– Importants obstacles aux échanges intérieurs.</li> </ul>

Source : BAD (2000)

établies. On peut citer le Mercosur, l'Uemoa, la Cemac.

**Marchés communs** : le marché commun est une union douanière qui s'étend à la libéralisation des facteurs de production. De nombreuses unions douanières se fixent comme objectif le marché commun, exemple du Mercosur. Dans la pratique, on observe souvent des situations mixtes. Ainsi l'Alena prévoit-elle la libre circulation des capitaux mais non celle du travail.

**Union économique** : il s'agit d'un marché commun accompagné d'une harmonisation ou d'une coordination des politiques économiques, financières, sociales et monétaires des pays membres.

**Intégration économique** : elle suppose que certaines politiques macroéconomiques, budgétaires et monétaires soient communes aux pays membres de l'Union.

**Union monétaire** : implique la définition de parités fixes entre les devises des pays de l'Union, une politique monétaire commune et, à défaut de garantie par un tiers (exemple du Trésor), des indices de convergence. L'Uemoa dépasse ce stade pour accéder à celui d'un accord politique de par l'harmonisation juridique et réglementaire. Cela consiste en accords d'intégration suscitant de plus en plus un processus d'harmonisation institutionnelle concernant les droits de propriété, le droit des affaires et de la concurrence, la liberté des investissements, les normes.

## Le régionalisme, une solution miracle ?

Le régionalisme est à la mode, même si c'est loin d'être un phénomène nouveau en Afrique. Les gouvernements sont tombés dans le piège de la transposition en présumant que les exemples d'intégration régionale entre les pays industrialisés pouvaient aussi s'appliquer aux pays moins développés.

La création de tels espaces économiques s'appuie nécessairement sur une intégration des marchés des biens, des services, des capitaux, du travail, sur une harmonisation des lois et des règlements régissant le fonctionnement du secteur privé. Malheureusement dans ces domaines, les pays n'excellent pas et cela consiste en un frein pour décoller. « Les échanges intra-régio-

## BOÎTE À OUTILS

► *naux*, note le président du groupe de la BAD, *représentent moins de 10 % du total du volume des échanges commerciaux de l'Afrique et le volume des échanges demeure donc en deçà de celui des autres régions en développement.* » L'impact limité des différents projets de coopération et d'intégration économique est liée, d'une part, aux difficultés des pays africains d'appliquer les réductions tarifaires communes et à supprimer les barrières non-tarifaires et, d'autre part, à celles liées à la répartition judicieuse des coûts et des avantages des projets d'intégration régionale entre les pays membres.

Le bilan de l'Afrique subsaharienne en matière de création et de maintien de structures régionales est généralement décevant. Dans la plupart des cas, ces processus de réforme qui

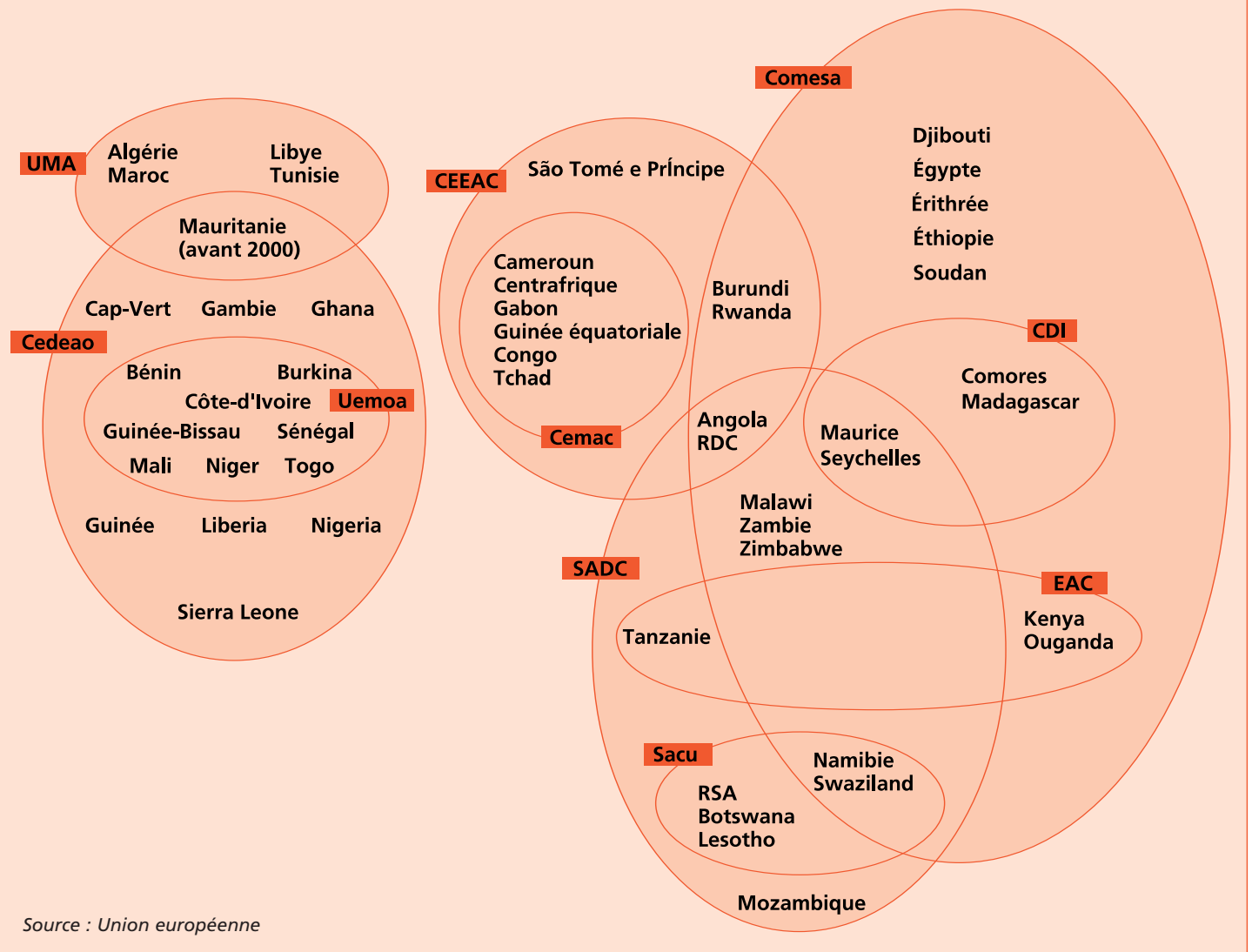
permettent d'inciter les gouvernants à « sacrifier » les intérêts nationaux sur l'autel de la coopération régionale sont axés sur des objectifs et des stratégies antinomiques. La médiocrité des résultats soulève certaines interrogations quant à l'efficacité de l'outil théorique utilisé. La théorie traditionnelle du commerce international (en référence à David Ricardo et aux avantages comparatifs) stipule que le succès d'une union douanière est lié à une certaine complémentarité des économies concernées.

Mais les économies d'Afrique ne sont pas toutes complémentaires en ce sens qu'elles ont les mêmes dotations en facteurs de production (travail, capital et ressources naturelles). Il est alors difficile qu'elles aient des avantages comparatifs spécifiques. De son côté, la théorie moder-

ne laisse entrevoir un certain espoir en faisant remarquer que la majorité du commerce mondial se déroule entre des pays qui ont des structures de production similaires. L'union fait la force et chaque entité régionale doit trouver son identité et sa spécificité.

Se mettre ensemble au sein d'une union ne suffit pas à promouvoir le commerce entre les pays membres de l'Union, loin s'en faut. Le problème qui se pose aux pays d'Afrique est qu'ils n'ont pas de marché intérieur à proprement dire, car le revenu par tête y est très limité ce qui ne permet pas d'absorber la production locale. Mais l'intégration ne doit pas être abandonnée. À l'heure de la mondialisation, on comprendrait mal que l'Afrique se mette en marge de ce grand mouvement.

### Intégration régionale et sous-régionale en Afrique



## Les acronymes du régionalisme

**Ancom** : Marché commun andin

**Alena** : Accord de libre-échange nord-américain

**Apec** : Coopération économique Asie-Pacifique, (Ceap)

**Asacr** : Association sud-asiatique de coopération régionale

**Asean** : Association des nations du Sud-Est asiatique (Ansea)

**BAD** : Banque africaine de développement

**Caricom** : Communauté et Marché commun des Caraïbes (Caribbean Community)

**Uemoa** : Union économique et monétaire ouest-africaine

**Ceao** : Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest

**Cedeao** : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

**Comac** : Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale

**CEPGL** : Communauté économique des pays des Grands Lacs

**CMA** : Common Monetary Area

**COI** : Commission de l'Océan indien

**Comesa** : Marché commun pour l'Afrique orientale et australe

**EAC** : East African Community

**MCAC** : Marché commun d'Amérique centrale

**Mercosur** : Marché commun du cône Sud (Mercado Comun del Sur)

**Sacu** : Union douanière d'Afrique australe

**SADC** : Communauté de développement de l'Afrique australe (1992)

**TEC** : Tarif extérieur commun

**Udea** : Union douanière et économique de l'Afrique centrale

**UFM** : Union du Fleuve Mano

**UMA** : Union du Maghreb arabe

**ZLA (AFTA)** : Zone asiatique de libre-échange (Asean)



### Une myriade d'organisations face à la mondialisation

Le contexte mondial actuel ne laisse pas beaucoup de choix aux pays africains. Ils doivent s'engager nécessairement dans le commerce mondial. Toute la question est de savoir par quel moyen. L'intégration régionale a eu du mal à se matérialiser, tant les divergences macro-économiques étaient fortes. Néanmoins des progrès indéniables sont enregistrés au niveau de la SADC dans les pays de la Comesa et de l'Uemoa.

La mondialisation s'impose et il est possible de mieux exploiter le potentiel d'expansion des

échanges commerciaux à l'intérieur des regroupements régionaux africains. Dans ce contexte de mondialisation où des actions solitaires n'ont point de grande portée, le régionalisme

constitue à n'en point douter un défis pour les pays africains. ■

*Éléments rassemblés par Émilie Baconnier, Inter-Réseaux*

### Sites Internet

<http://www.africa-union.org>, <http://www.maghrebarabe.org>, <http://www.ecowas.int>

<http://www.uemoa.int>, <http://www.ceeac-eccas.org>, <http://www.comesa.int>

<http://www.sadc.int>, <http://www.afdb.org>, <http://www.arableagueonline.org>

<http://www.xrules.com/qatar/gcc>, <http://www.africa.u-bordeaux.fr>

<http://www.cean.u-bordeaux.fr>